

AUTRES SOURCES D'INFORMATION DISPONIBLES :

www.survivorshipguidelines.org
www.jscforum.net
www.sfce.org



Rédigé par le comité suivi à long terme de la SFCE,
validé par Jeunes Solidarité Cancer.
Date de publication : 15/04/2011

LE DÉPISTAGE DES TUMEURS BÉNIGNES ET D'AUTRES CANCERS

Le dépistage de certains cancers est recommandé dans la population générale en France (cancer du sein ou du col de l'utérus, de la peau, du colon, de la prostate).

Ceci permet un diagnostic très précoce et augmente les chances de guérison.

Le fait d'être guéri d'un cancer dans l'enfance peut amener à proposer les examens de dépistage à un âge plus jeune que pour la population générale.

Dans le cadre de ce dépistage, l'histoire médicale familiale et personnelle est à prendre en compte.

C'est pourquoi il est important d'avoir un résumé médical comportant le diagnostic et le détail des différents traitements reçus (doses de chimiothérapies et /ou de radiothérapie), certains de ces traitements pouvant augmenter le risque de tumeurs secondaires.

QUELS SONT LES SIGNES QUI DOIVENT AMENER À CONSULTER ?

Il est conseillé de consulter un médecin si l'un des signes suivants apparaissait :

- une fatigue ou des saignements inhabituels,
- un grain de beauté qui change d'aspect,
- la palpation d'un nodule dans le cou, le sein ou en tout autre endroit,
- des douleurs persistantes inexplicables,
- des troubles digestifs persistants,
- et d'une manière générale, tout symptôme inhabituel.

QUELLE EST LA SURVEILLANCE MÉDICALE RECOMMANDÉE ?

Tout adulte doit avoir une surveillance médicale régulière en particulier après la guérison d'un cancer traité durant l'enfance ou l'adolescence. Cette surveillance est adaptée aux traitements reçus et aux constatations de l'examen médical.

Des examens complémentaires biologiques ou radiologiques peuvent être nécessaires.

La peau doit être examinée régulièrement par un dermatologue s'il y a beaucoup de grains de beauté ou si un grain de beauté change d'aspect.

Quand une radiothérapie a été délivrée sur le cou, le médecin doit palper régulièrement la glande thyroïde et demander une échographie si besoin.

Si le traitement a comporté une radiothérapie sur le thorax, le dépistage du cancer du sein doit débuter plus précocement que dans la population générale avec un auto-examen régulier. Dans certains cas une échographie ou une IRM seront préférées à la mammographie.

Si le traitement a comporté une radiothérapie sur l'abdomen, pour le dépistage du cancer du colon, il est recommandé de rechercher du sang dans les selles (hémocult). Un examen par coloscopie peut aussi être indiqué.

Si une radiothérapie a été effectuée sur le cerveau, un scanner ou une IRM cérébrale sont recommandés tous les 5 ans.

INFORMATION GÉNÉTIQUE :

Si plusieurs cas de tumeurs bénignes ou de cancers sont survenus dans la famille, en particulier chez des sujets jeunes, le médecin traitant doit en être informé pour proposer une consultation de génétique.

QUELLES SONT LES MESURES DE PRÉVENTION INDIVIDUELLES :

Il existe des facteurs favorisant la survenue de certains cancers.

Il est recommandé :

- d'éviter de fumer,
- de ne pas s'exposer au soleil sans protection,
- d'avoir une activité physique régulière,
- de modérer sa consommation d'alcool,
- d'avoir une alimentation saine privilégiant les fruits, les légumes et fibres et limitant les graisses d'origine animale.

La vaccination précoce contre certains virus peut diminuer le risque de développer un cancer du col l'utérus ou un cancer du foie et doit être envisagée avec le médecin traitant.

DIVERS :

D'autres examens de dépistage peuvent être décidés en fonction de la maladie initiale, des traitements reçus avant greffe, du type de greffe réalisé et de ses complications. Tout symptôme persistant, doit être signalé à un médecin.